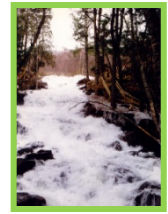




Bulletin municipal



Municipalité de Lac-du-Cerf

Numéro 26– Mai 2011

Nouvelles en bref

SÉCURITÉ INCENDIE



**Service de Sécurité Incendie
N-D de Pontmain/Lac-du-Cerf**

Un printemps timide sauf que... L'air du temps, c'est bien changeant!

Si le printemps est passé presque inaperçu, il est possible que l'été se présente sous un tout autre jour. Dès le retour du soleil et des mercures de saison, le danger d'incendie est susceptible d'augmenter rapidement. La prudence avec l'utilisation du feu en forêt constituera alors la meilleure marche à suivre, particulièrement lors d'activités récréatives qui, bon an mal an, causent près de 20% des incendies de forêt. La SOPFEU rappelle qu'un feu de camp laissé pour mort peut resurgir sous l'effet combiné du soleil et du vent et se propager à la forêt détruisant, au passage, votre endroit favori de plus;

- Avant d'allumer un feu de plus d'un mètre de diamètre, il est obligatoire d'obtenir un permis de brûlage, au bureau municipal ou auprès du SSI.
Le permis est gratuit, et la demande doit être faite 24 heures à l'avance.

IMPORTANT : Même si elle détient un permis de brûlage, une personne qui allume un feu en est toujours responsable et pourrait avoir à déboursier les frais d'une intervention du SSI, ainsi que les dommages causés par ce feu.

Nouvelles du SSI

Le bilan des interventions du mois de mai fait état de quatre appels, transmis via notre centrale de répartition. Deux de ces appels sont survenus le 6 mai. Tout d'abord vers 13 h, un véhicule automobile était la proie des flammes dans la cour arrière d'une résidence de la rue principale à Lac-du-Cerf. La voiture étant stationnée tout près d'une roulotte et un début de propagation au terrain voisin a forcé l'équipe de pompiers à travailler de façon coordonnée afin de limiter les dégâts. Puis vers 17 h, les pompiers de N-D du Laus, qui combattaient un violent incendie de résidence, ont fait appel à nous afin d'éviter la propagation à la plantation de pins entourant le bâtiment situé sur la route 309 dans le secteur du grand brûlé. En plus du bâtiment qui est une perte totale, au moins deux camions garés à proximité ont aussi subi de lourds dommages.

Le 25 mai à 10 h 50, un appel pour entraide automatique s'est transformé en fausse alarme en moins de 5 minutes.

Le 28 mai peu avant 14 h, une importante opération de sauvetage a été mise en branle à N-D de Pontmain afin de porter secours à un homme ayant subi un malaise sévère, alors qu'il se trouvait en forêt, dans un secteur difficile d'accès. Sur place, quelques citoyens, un policier de la Sûreté du Québec, une équipe de paramédics, les pompiers de N-D de Pontmain ont tous uni leurs efforts afin d'évacuer la victime le plus rapidement possible. Nous avons aussi fait appel aux pompiers de N-D du Laus qui possèdent un VVT et un traineau d'évacuation, car l'homme étant inconscient il a fallu l'immobiliser sur une planche dorsale afin de le déplacer. La dernière section du sentier étant difficile d'accès, les personnes présentes ont dû transporter la victime sur environ un demi-kilomètre jusqu'au traineau d'évacuation qui a ensuite mené l'homme toujours inconscient jusqu'au véhicule des paramédics vers 17 h. De là, l'homme a été transporté au CH de Mont-Laurier pour être ensuite transféré dans un CH de Montréal, où il était toujours hospitalisé au moment d'écrire ces lignes. En tant que directeur du SSI, je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes ayant participé à cette intervention, en particulier aux citoyens sur place qui nous ont fourni une aide importante et très appréciée.

Si vous avez des suggestions ou des commentaires sur cette chronique sécurité incendie, vous pouvez le faire par courriel à : incendie@munpontmain.qc.ca, par téléphone au : 819 597-4319 pour la messagerie ou au 819 660-2470 pour parler au directeur du SSI.

**Robert Leclair
Directeur SSI**

RENSEIGNEMENTS SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Depuis l'achat d'un véhicule autopompe par la municipalité de Lac-du-Cerf, plusieurs citoyens nous posent des questions concernant différents renseignements demandés par leurs compagnies d'assurances. Afin de vous aider à bien répondre à votre courtier en assurances, voici quelques réponses aux questions le plus couramment posées;

- **À quelle distance êtes-vous de la caserne la plus proche?**

La caserne de la municipalité de Lac-du-Cerf est située au 214, rue Principale.

- **Combien d'eau contient le réservoir de l'autopompe?**

Le réservoir contient 3020 litres d'eau.

- **Est-ce que le schéma de couvertures de risques de la municipalité a été adopté?**

Oui.

- **Est-ce que votre résidence est située à moins de 300 mètres d'une borne-fontaine?**

Non, il n'y a pas de borne-fontaine à Lac-du-Cerf.

Voilà, il s'agit des quatre questions courantes concernant le SSI.

En ce qui a trait aux classements d'assurance de la protection incendie, voici l'information que nous avons obtenue de la firme RMS gestion des risques:

Classement de la protection des habitations

- **4** en dedans de 8 km, du poste incendie
- **5** au-delà de 8 km du poste incendie

Sur une échelle de 1 à 5, la classe 1 étant la meilleure.

Classement des secours publics contre l'incendie (commercial et industriel)

- **9** pour le classement commercial, sur une échelle de 1 à 10, la classe 1 étant la meilleure.

Depuis la dernière mise à jour, notre cote s'est améliorée.

Il est possible que votre assureur vous demande d'autres renseignements. Si vous ne pouvez répondre, n'hésitez pas à m'appeler au bureau au 819 597-4319.

Source : M. Robert Leclair, directeur du SSI
819 597-4319
incendie@munpontmain.qc.ca

ADMINISTRATION

Dossier église de Lac-du-Cerf

ATTENDU QUE le comité ad hoc sur l'avenir de l'église de Lac-du-Cerf s'est réuni quelques fois et que suite à ces rencontres il recommande au conseil municipal de reporter le projet d'acquisition de l'église à plus tard (2-3 ans) vu l'ordre des priorités suivantes :

- Amélioration des infrastructures municipales existantes: garage, caserne des pompiers et hôtel de ville;
- Service internet haute vitesse à tous nos citoyens;
- Projets en cours dans le parc de la Biche;

Le Conseil municipal a adopté une résolution afin d'aviser l'Évêché de Mont-Laurier et la Paroisse Bon Pasteur que la Municipalité de Lac-du-Cerf approuve les recommandations du comité ad hoc sur l'avenir de l'église de Lac-du-Cerf et reporte à plus tard (2 – 3 ans) le projet d'acquisition de l'église.

Il est de plus résolu d'aviser l'Évêché de Mont-Laurier et la Paroisse Bon Pasteur qu'advenant qu'ils aient des acheteurs potentiellement intéressés à faire l'acquisition de l'église ou qu'avant de se départir de l'église le Conseil municipal de Lac-du-Cerf en soit informé en premier lieu.

HYGIÈNE DU MILIEU

Collecte des résidus verts



17 mai – 28 juin – 26 juillet – 23 août 20 septembre – 18 octobre – 15 novembre 2011



Collecte des volumineux

17 juillet – 18 septembre 2011

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

HORAIRE DE LA COLLECTE

Le 28 juin 2011
De 9h à 12h et de 13h à 17h
Au garage municipal



PRODUITS ACCEPTÉS – R.D.D.

Huiles usées, tubes fluorescents et ampoules, combustibles, PEINTURES USAGÉES ET CONTENANT DE PEINTURES VIDES ET SECS, piles et batteries, aérosols, Autres produits ménagers (que l'on retrouve à la maison)

PRODUITS ACCEPTÉS – INFORMATIQUE

Écran, clavier, disque dur, cartouches d'encre, scanner, souris, imprimante
Autres composantes (Lecteur de disquettes, CD-Rom, DVD-Rom...)

PRODUITS ACCEPTÉS – PETITS APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Système de son (haut parleur inclus)
lecteur Mp3, baladeur (Walkman), micro-ondes, machine à écrire électronique, magnéto, autres...

SERONT REFUSÉS LORS DE LA COLLECTE MUNICIPALE

Tous les contenants de plus de 20 litres (5 gallons), AUCUN TÉLÉVISEUR, AUCUNE HUILE À PATATES FRITES COMMERCIALES, les accessoires pour la peinture (pinceau, panne et autres), les boues de fosse septiques, de puisard et de sable. Tous les produits portant la mention «BIODÉGRADABLE» et tous les produits industriels.

Pour informations et la liste complète des matériaux acceptés lors de la collecte, Communiquez avec nous au numéro suivant : (819) 623-7382.
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

RÉCUPÉRER LES R.D.D. :
UN GESTE SIMPLE POUR L'ENVIRONNEMENT



GARAGE MUNICIPAL
214, rue Principale, Lac-du-Cerf
Le mardi 28 juin 2011
de 9 h à 12 h et 13 h à 17 h

LOISIRS

Parc de la Biche

Présentement le Parc de la Biche est en phase de développement.

La mise en valeur du Parc de la Biche se veut un projet de développement récréotouristique structurant qui tente de se rapprocher d'une vision de développement durable axant l'essentiel des actions sur une base collective autant du point de vue des ressources humaines et matérielles que du point de vue des retombées économiques, sociales et environnementales.

Phases de développement et implantation d'activités :

- Phase I :** Définition d'une signature du parc de la Biche
- Phase II :** Se démarquer dans les Hautes-Laurentides
- Phase III :** Une programmation pour chaque saison

Le type de développement proposé en trois phases interagit avec l'animation du Parc comme suit :

1. **Réaménagement et amélioration** des services de base;
2. **Aménagement** de nouveaux attraits distinctifs dans la localité;
3. **Développement** de nouveaux services touristiques.

La municipalité a ciblé ce secteur comme point de départ d'une importante mobilisation visant à faire de la localité une destination incontournable pour le plein air, le tourisme d'aventure non motorisé et la détente en famille.

Pour plus d'informations, contactez la Municipalité au 819 597-2424 poste 21.

Site en développement

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LE TRAVAIL
ET LE MATÉRIEL DE L'ÉQUIPE D'AMÉNAGEMENT

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS CONTACTEZ VOTRE MUNICIPALITÉ AU 819-597-2424



Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la politique nationale de Ruralité – Signalisation pour la pratique de ski de fond et de la raquette au Parc de la Biche

Le Conseil municipal a autorisé madame Pauline Ouimet, mairesse, à signer tous les documents relatifs au dépôt d'une demande conjointe d'aide financière dans le cadre du Programme de la politique nationale de la Ruralité.

Cette demande concerne la signalisation pour la pratique du ski de fond et de la raquette au Parc de la Biche et sera d'un montant maximal de 3 500 \$.

Ladite demande sera déposée conjointement avec les organismes suivants, soit :

- L'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe
- La municipalité de Nomingue
- L'Association des résidents du lac des Grandes-Baies.

La mise de fond exigée par la municipalité de la Lac-du-Cerf en argent comptant se chiffre à 500 \$.

Cette demande est la première action vers la création d'un regroupement des centres de ski de fond et de raquette de la MRC Antoine-Labelle, qui aura pour mission la promotion et le développement de ces activités dans notre MRC.

LACS ET ENVIRONNEMENT



Arbres à distribuer

La Municipalité de Lac-du-Cerf en collaboration avec l'Association pour la protection du Petit et Grand Lac du Cerf et l'Association de protection du lac Baptiste-Lefebvre et du lac Long à procéder à une distribution d'arbres le samedi 28 mai 2011 pour permettre aux contribuables de reboiser leurs bandes riveraines ou leurs terrains où il y a érosion.

Nous avons encore des arbres à distribuer.

Si vous êtes intéressés, ces arbres sont offerts gratuitement par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et cette campagne s'inscrit dans le cadre de «l'Opération Bleu Vert» qui permet aux organismes de bassin versant via un financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de contribuer à la restauration et la re-végétalisation des bandes riveraines.

Pour les personnes intéressées, contactez la Municipalité au 819 597-2424 poste 22.

URBANISME



Projet de construction

Vous avez un projet de construire une galerie, une terrasse, un patio, un «gazébo», un quai, un escalier ou une allée piétonnière donnant accès au lac ou encore d'agrandir ou de rénover l'une de ces constructions mentionnées précédemment, vous devez obtenir un permis ou un certificat d'autorisation du service d'urbanisme de la municipalité. Vous devez fournir à l'inspecteur en bâtiment et environnement tous les détails de la construction projetée pour qu'il puisse s'assurer que votre projet est conforme aux règlements municipaux en vigueur.

TARIFS À ACQUITTER POUR LES DROITS D'ACCÈS AUX PARCS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal établit comme suit les tarifs pour les droits d'accès aux parcs municipaux :

NOM DU PARC	3 ans et plus	Moins de 3 ans	Avec carte de citoyen
La Biche	3,00\$ par personne	Gratuit	Gratuit
Mont-Limoges	Contribution volontaire	Contribution volontaire	Gratuit
Sentier écologique «Le Petit Castor»	Contribution volontaire	Contribution volontaire	Gratuit
Pistes de ski de fond et raquette	Contribution volontaire	Contribution volontaire	Gratuit

PÉRIODES D'ACCÈS, JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES PARCS MUNICIPAUX

Les périodes d'accès, les jours et heures d'ouverture des parcs municipaux, s'établissent comme suit :

NOM DU PARC	PÉRIODE D'ACCÈS	JOURS D'OUVERTURE	HEURES D'OUVERTURE
La Biche	1 ^{er} juin au 15 octobre	Tous les jours	8 h à 20 h
Mont-Limoges	1 ^{er} juin au 15 octobre	Tous les jours	8 h à 20 h
Sentier écologique «Le Petit Castor»	1 ^{er} juin au 15 octobre	Tous les jours	8 h à 20 h
Pistes de ski de fond et raquette	15 novembre au 30 avril	Tous les jours	8 h à 17 h

NUL NE PEUT PÉNÉTRER OU SE TROUVER DANS UN PARC PENDANT LES HEURES DE FERMETURE.

BAIGNADE

La baignade est permise seulement dans les limites de la zone du secteur «Plage du Huard» aux jours et heures prévues à cette fin.

Les dispositions de la SECTION IV PLAGES du règlement sur la sécurité dans les bains publics (R.Q. S-3, r.3) font partie intégrante du présent règlement comme si au long récité.

La baignade est interdite à tout autre endroit.

CAMPING «LE PETIT ÉGARÉ»

Le tarif par emplacement de camping est de 20,00\$ par jour.

FESTIVAL CLASSIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

1^{er} concert : Orchestre Astrée de Turin
 Samedi 18 juin 2011, à 20 h
 Église de Lac-du-Cerf

Du 18 juin au 21 août 2011


Une symphonie d'activités musicales

Programmation complète sur : concertshauts-laurentides.com

Directeur général et artistique : André-Gilles Duchemin

FESTIVAL
 des **CLASSIQUE**
 HAUTES-LAURENTIDES

Réservation : 1 (819) 597-2442 sans frais 1 (888) 597-2442
 Achat par téléphone, donne droit à une réduction de 3\$

 30 \$ avec léger goûter,
 âge d'or 27 \$ et étudiant 18 \$ **-18 ans GRATUIT**

ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL
Orchestre Astrée de Turin
 Programme Vivaldi :

SAMEDI LE 18 JUIN, à 20h
 À l'église de Lac-Du-Cerf

Une des plus prestigieuses formations musicales d'Europe nous est en visite. Concert entièrement dédié à Vivaldi et qui inclura, en plus de la soprano Gabriella Costa, 7 instrumentistes virtuoses jouant des cornes et du cinquantin. Le tout sera sous la direction du maestro Giorgio Taborini. Le concert est une collaboration avec l'Institut Culturel Italien de Montréal. Après le spectacle il y aura léger goûter et rencontre avec les musiciens.

en collaboration avec :



Orchestre Astrée de Turin



Stefania Perrino - premier violon



Gabriella Costa - soprano

Partenaires médiatiques

Médias :



Autres :

